



Accueil d'une nouvelle pétition citoyenne : La Ville mobilisée pour le droit à l'expérimentation locale en démocratie participative

La Ville a réceptionné ce jour une nouvelle pétition déposée par le collectif « Touchez pas à nos bibliothèques ».

Cette pétition s'inscrit dans le dispositif d'« interpellation et de votation d'initiative citoyenne » proposé par la Ville. Cet outil novateur s'ancre dans une longue tradition grenobloise d'innovation sociale et démocratique.

Son ambition est d'offrir des leviers concrets pour favoriser l'implication citoyenne et le débat public. Il vient enrichir l'offre des dispositifs existants prévus par la loi en matière de consultation des électeurs.

Ce dispositif a suscité l'intérêt de nombreuses collectivités locales en France et à l'étranger, et a été cité en exemple à de nombreuses reprises.

Par cette pétition, encore une fois, les Grenoblois montrent leur intérêt pour cette forme de participation et reconnaissent ainsi l'utilité de ce dispositif.

Concrètement, la pétition rentre aujourd'hui dans la phase de contrôle qui permettra d'acter sa validité. Une fois cette étape franchie, un débat sera organisé à l'occasion du Conseil Municipal du 22 mai 2017. Les pétitionnaires auront ainsi l'occasion de présenter leur proposition aux élus et d'échanger avec eux. Ce sera l'occasion d'approfondir le débat sur l'avenir du réseau des bibliothèques à Grenoble et les enjeux de lecture publique.

Pascal Clouaire, Adjoint à la Démocratie locale, déclare :

« Cette nouvelle pétition montre l'intérêt des Grenobloises et Grenoblois pour la chose publique, leur capacité à s'organiser pour se saisir de sujets d'intérêt local. »

A l'heure où le Préfet de l'Isère a saisi le Tribunal administratif en questionnant le dispositif, il est essentiel aujourd'hui de réaffirmer notre volonté de poursuivre dans cette voie.*

Il faut permettre aux collectivités locales d'être en avance sur leur temps, d'expérimenter des formes nouvelles de participation au service des habitants et de la démocratie locale.

Le Préfet nous demande de retirer le dispositif, estimant que le Maire accorde un pouvoir excessif aux pétitionnaires sur l'ordre du jour du conseil municipal, que le seuil de signatures est trop faible et que ce droit ne devrait être ouvert qu'aux électeurs inscrits sur les listes électorales.

.../...

.../...

L'implication aux affaires locales des jeunes, des résidents étrangers et des tous les citoyens qui se sont éloignés de la politique est pour nous une priorité.

Nous sommes déterminés à poursuivre notre démarche, pour et avec les Grenoblois.

Nous allons porter cet enjeu au niveau national, pour demander l'instauration un droit à l'expérimentation locale en matière de démocratie locale afin de permettre aux collectivités de proposer des dispositifs innovants et inclusifs La demande sociale est là, c'est notre responsabilité d'hommes et de femmes politiques et de citoyens de participer à l'évolution de la loi. »

*Déféré du 21 mars 2017